

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2083 :

Approbation de la convention de partenariat "Sites Pilotes" - Programme Action Cœur de Ville - Projet "Vallée Blanche Technopolitaine"

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740104-20251022-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception en préfecture : 29/10/2025

David LORION

Affaire n°42/2083 : Approbation de la convention de partenariat "Sites Pilotes" - Programme Action Cœur de Ville - Projet "Vallée Blanche Technopolitaine".

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que La Banque des Territoires a retenu quatre priorités pour son intervention au titre du programme Action Cœur de Ville 2023-2026.

- Le développement de la nature en ville ;
- La sobriété foncière et le zéro artificialisation nette ;
- La redynamisation des entrées de villes ;
- L'aménagement des quartiers de gare.

Dans le cadre de la convention "site pilote", la Ville de Saint-Pierre et la CIVIS ont retenu trois thématiques prioritaires en lien étroit avec les enjeux de transformation urbaine identifiés sur le secteur stratégique de la Vallée Blanche Technopolitaine : **l'entrée de ville, la sobriété foncière, et la nature en ville/adaptation au changement climatique**. Ce choix s'appuie sur un faisceau d'initiatives convergentes, notamment la finalisation du projet de campus innovant de la Vallée Blanche Technopolitaine, qui constitue aujourd'hui une porte d'entrée majeure du sud de Saint-Pierre, et un levier structurant pour le développement de la commune et du territoire intercommunal.

Cette convention porte une forte coloration éducative : elle vise à répondre aux besoins croissants des étudiants et à structurer les conditions d'accueil de l'enseignement supérieur sur le territoire.

Elle s'élabore en articulation étroite avec le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Étudiante (SLESRIVE), dont le comité de pilotage sera, à terme, fusionné avec celui de la "Vallée Blanche Technopolitaine".

La convention site pilote s'inscrit dans une dynamique de transformation ambitieuse, nourrie par l'ancrage universitaire du quartier, une gouvernance partagée en cours de structuration, et un engagement fort en faveur de la transition écologique et de la qualité de vie.

A travers la présente convention, la Banque des Territoires propose un accompagnement sur mesure à la CIVIS et la Ville de Saint-Pierre pour :

- L'accompagner dans l'approfondissement de sa réflexion stratégique, dans une logique d'aide à la décision
- Lui apporter un appui opérationnel à la réalisation de projets et d'expérimenter de nouvelles solutions
- Identifier les projets pouvant faire l'objet d'un financement par la Caisse des Dépôts.

La convention de partenariat porte sur le site-pilote de la Vallée Blanche Technopolitaine.

La présente convention a pour objet de :

- Définir un cadre collaboratif entre la CIVIS, la Ville de Saint-Pierre et la Caisse des Dépôts ;
- Lister les actions portées par la CIVIS et la Ville de Saint-Pierre qui feront l'objet d'un soutien de la Caisse des Dépôts sur la période 2025-2026, dans la limite de la période 2023-2026 ;
- Préciser les modalités pratiques et financières de ce soutien ;
- Identifier les opérations pouvant, le cas échéant, faire l'objet de financements par la Caisse des Dépôts.

Les actions et leurs coûts prévisionnels sont présentés dans le tableau ci-après.

Actions identifiées	Maîtrise d'ouvrage (Ville / Agglo)	Coût total (€)	Contribution de la CDC (€)	Reste à charge à la collectivité (€)
Action A – Comité de la « Vallée Technopolitaine »	CIVIS	25 000 €	25 000 € (mobilisation du MABC, prise en charge à 100%)	
Action B – Plan de déplacement tous modes et d'accessibilité général	CIVIS	65 000 €	42 250 € (cofinancement à hauteur de 65%)	CIVIS : 22 750 €
Action B.1 – Etude pré-opérationnelle pour la création de liaisons douces végétalisées au sein de la Vallée Blanche Technopolitaine	Ville de Saint-Pierre	35 000 €	22 750 € (65%)	Ville de Saint-Pierre : 12 250 €
Action C.1 – Etude juridique flash des conditions d'accueil de food-trucks sur le campus / Projet universitaire avec les étudiants	CIVIS	10 000 €	5000€ (mobilisation du MABC pour l'étude flash, prise en charge à 100%)	CIVIS : 5 000 €
Action D.1 – Etude de programmation et montage pour la création d'une Maison de l'étudiant	CIVIS	45 000 €	27000€ (cofinancement à hauteur de 60%)	CIVIS : 18 000 €
Action D.2 – Etude de diagnostic et pré-programmation pour la création d'un équipement sportif innovant et de structures sportives légères dans l'espace public	Ville de Saint-Pierre	45 000 €	27000€ (cofinancement à hauteur de 60%)	Ville de Saint-Pierre : 18 000 €

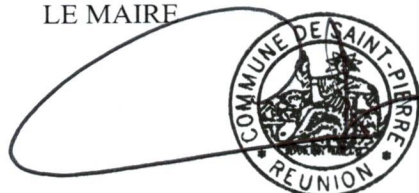
Les crédits nécessaires à l'exécution des actions portées par la Commune seront inscrits au budget primitif 202 de la Commune

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat « Sites Pilotes » - Programme Action Cœur de Ville – Projet « Vallée Blanche Technopolitaine »
- **D'APPROUVER** le portage des actions B1 et D2 par la Commune ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué ou toute autre personne habilitée dans son domaine respectif de compétences à signer tous les documents se rapportant à cette affaire



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251022-42-2083-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025